

# L'Europe et la régulation de la mondialisation

Jean-François Jamet \*

*L'Europe est le principal acteur de la mondialisation des échanges. Pourtant, les Européens éprouvent un sentiment de défiance*

*grandissant à l'égard d'un mouvement dont ils perçoivent les chances mais aussi les risques. Dans ce contexte, l'Union européenne fait face à une exigence de compétitivité, de solidarité et de régulation qui suppose une plus grande efficacité de son action en matière économique.*

\* Jean-François Jamet, ancien élève de l'École normale supérieure (Ulm) et de l'université Harvard (États-Unis), diplômé de Sciences-Po, ingénieur du corps des Mines, est actuellement consultant auprès de la Banque mondiale.

La mondialisation de l'économie est un état de fait : les coûts de transport et les obstacles à la liberté des échanges ou à la circulation de l'information se sont réduits, accélérant considérablement les flux de biens, de services, de personnes et de capitaux. L'Europe a joué un rôle historique dans les débuts et les développements de la mondialisation, et elle est aujourd'hui la première puissance commerciale dans le monde. Pourtant, les Européens éprouvent un sentiment de malaise face à ce mouvement d'internationalisation de l'économie : ils ont le sentiment diffus que l'Europe est en perte de vitesse, que la concurrence des pays émergents menace l'emploi et accroît les inégalités. Confrontée à ce paradoxe, l'Union européenne cherche une stratégie dans la mondialisation. Elle tente ainsi de définir un modèle qui rende compatibles solidarité, compétitivité et respect d'un certain nombre de normes protectrices de la personne et de l'environnement.

## L'Europe, principal acteur de la mondialisation

### La contribution historique de l'Europe à la mondialisation

Dans le débat actuel, on oublie parfois que l'Europe a eu un rôle central dans les débuts de

la mondialisation et dans ses développements successifs. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, elle a été l'initiatrice de ce que les historiens appellent la première mondialisation<sup>1</sup>. Avec l'invention du chemin de fer et de la machine à vapeur, la révolution industrielle a en effet permis une réduction considérable des coûts du transport terrestre et maritime. Elle a ainsi favorisé la constitution des grands empires coloniaux et entraîné une expansion des échanges internationaux, des flux de capitaux et des mouvements migratoires. Entre 1870 et 1913, 55 millions d'Européens ont quitté le Vieux Continent et, en 1910, l'internationalisation des économies européennes atteignait un niveau jamais atteint avant le milieu des années 1980.

Après le coup d'arrêt des deux guerres mondiales et les mesures protectionnistes suscitées par la crise des années 1930, les pays européens ont contribué à relancer la dynamique du commerce international aux côtés des États-Unis. Participant activement au GATT<sup>2</sup>, ils ont affirmé leur attachement à la libéralisation progressive des échanges commerciaux dans un cadre multilatéral. Ils ont aussi apporté un concours majeur au développement des échanges internationaux grâce à la

<sup>1</sup> Suzanne Berger, *Notre première mondialisation. Leçons d'un échec oublié*, Le Seuil, Paris, 2003.

<sup>2</sup> Le GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade*) a été le cadre des négociations multilatérales sur les tarifs douaniers à partir de 1947. Il a été remplacé en 1995 par l'Organisation mondiale du commerce.

construction européenne. Le traité de Rome de 1957 a créé un marché commun reposant sur le principe de la liberté de circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services. Ce marché s'est agrandi au fil des élargissements de l'Union européenne – il réunit aujourd'hui 492 millions de consommateurs – et le commerce intracommunautaire représente désormais 25 % du commerce mondial. Il s'agit d'un ensemble très ouvert puisque le tarif douanier commun moyen de l'Union européenne a été progressivement réduit pour atteindre 3,4 % en 2006 et que l'Europe est devenue la principale région d'immigration dans le monde devant les États-Unis. L'immigration est du reste le principal moteur de la croissance démographique dans l'Union européenne, qui compte à présent plus d'immigrés que les États-Unis dans sa population (41 millions contre 38 en 2005).

## La puissance économique et commerciale de l'Union européenne

### La première puissance économique mondiale

Si le poids économique des grands États européens pris individuellement s'est réduit, les élargissements successifs ont permis à l'Union européenne de devenir le premier ensemble économique mondial, devant les États-Unis (voir graphique page suivante). Malgré les craintes de désindustrialisation, l'Union européenne reste la principale puissance industrielle : en 2004, elle représentait 29,8 % de la valeur ajoutée industrielle dans le monde, devant les États-Unis (22,4 %), le Japon (12,1 %) et la Chine (7,8 %).

La puissance économique de l'Union européenne est reflétée par son poids dominant dans les institutions internationales : ainsi, quatre de ses États membres participent au G7, son rôle est décisif dans les négociations commerciales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et elle dispose de 30 % des droits de vote dans les instances de direction du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale<sup>3</sup>. Les États membres de l'Union sont aussi collectivement les premiers contributeurs aux Nations Unies, sans que cela se transforme en influence politique.



### Au cœur de la mondialisation des flux économiques et commerciaux

L'Union européenne reste le principal acteur économique de la mondialisation et l'un de ses principaux bénéficiaires. Elle est en effet le premier exportateur mondial de marchandises et de services (voir graphique page suivante). La croissance rapide des exportations chinoises depuis 2000 ne l'a pas empêchée de préserver sa part de marché dans le commerce mondial – contrairement aux États-Unis et au Japon – et, en six ans, la valeur des exportations communautaires de marchandises a doublé. Parmi les 100 multinationales les plus importantes dans le monde, 51 sont des entreprises de l'Union européenne, qui réalisent 63 % de leur chiffre d'affaires hors de leur pays d'origine.

<sup>3</sup> Sur ce point, voir l'analyse de Jean Pisani-Ferry, « The Accidental Player: The EU and the Global Economy », *Bruegel Essay and Lecture Series*, novembre 2005.

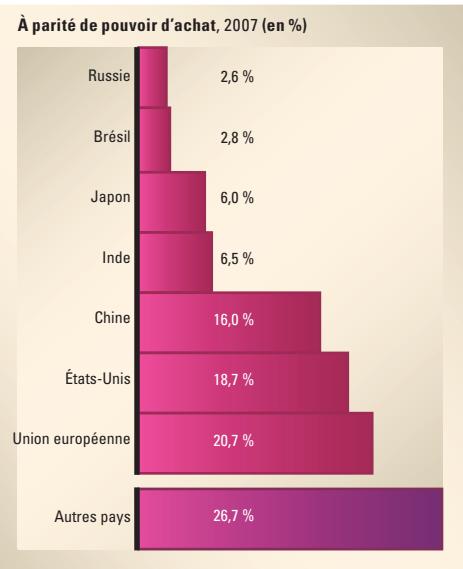
Dans la mondialisation actuelle, les marchés de capitaux sont très intégrés, les investisseurs cherchant le meilleur couple risque-rentabilité. L'Union européenne joue un rôle central dans ces flux financiers : elle est à la fois le principal récepteur d'investissements directs étrangers (177 milliards de dollars en 2006), à égalité avec les États-Unis et loin devant la Chine, et le deuxième investisseur à l'étranger (240 milliards de dollars en 2006), juste derrière les États-Unis.

Sur le plan monétaire, l'euro est devenu la deuxième devise dans les échanges internationaux et il joue un rôle croissant en tant que monnaie de réserve : depuis sa création en 1999, sa part dans les réserves de change mondiales est passée de 18 % à 26 %. L'euro a en outre supplanté le dollar sur le marché des émissions obligataires internationales et des instruments monétaires : 47 % des titres de dette internationaux sont désormais libellés en euros contre seulement 30 % en dollars.

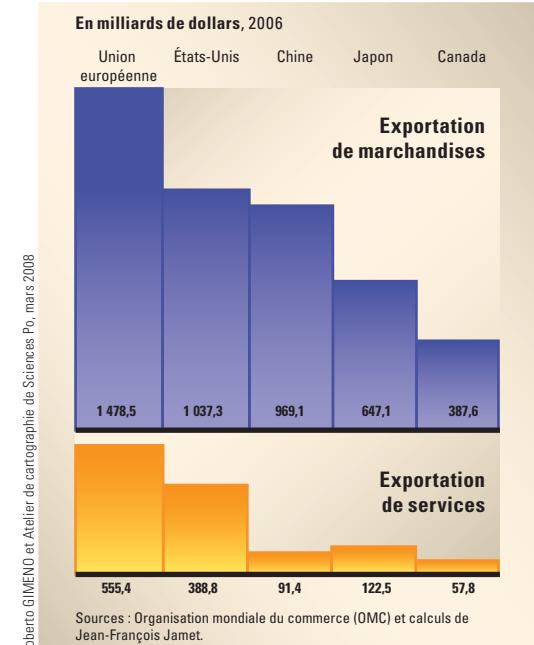
La place centrale de l'Europe dans la mondialisation, dont témoignent ces données, s'accompagne pourtant d'une défiance croissante des Européens vis-à-vis d'un phénomène qu'ils ont de plus en plus le sentiment de subir au lieu d'en être les principaux acteurs.

## Répartition du PIB mondial

Roberto GIMENO et Atelier de cartographie de Sciences Po, mars 2008



## L'Union européenne dans le commerce mondial



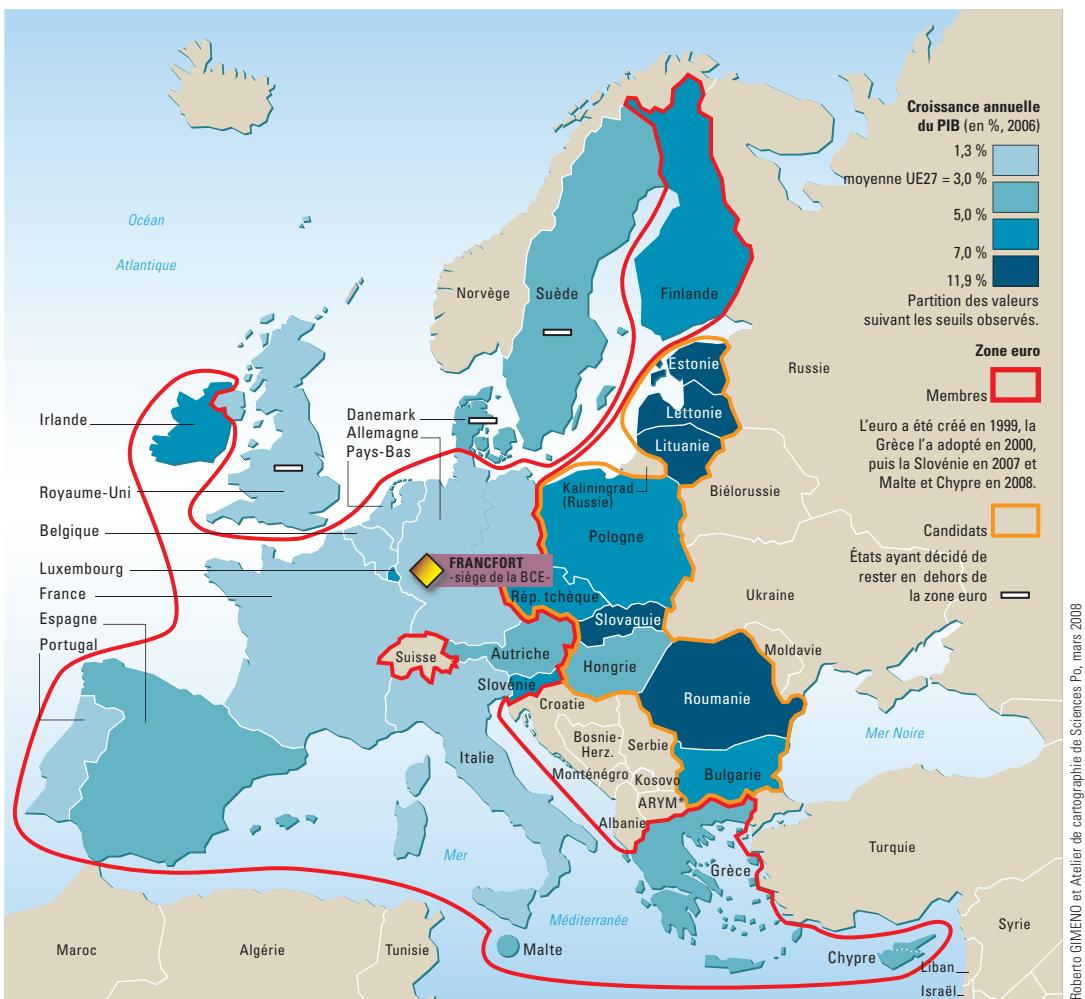
## Le malaise des Européens

### Une Europe en perte de vitesse

Aux sources du malaise des Européens face à la mondialisation, il y a d'abord un constat objectif : si l'Europe a dépassé les États-Unis, son poids relatif dans l'économie mondiale diminue. Tandis que la croissance de l'économie mondiale a atteint 4,3 % en moyenne annuelle depuis 2001, celle de l'Union européenne n'a été que de 2,3 %. Cette divergence est ressentie plus fortement encore dans des pays comme l'Italie, l'Allemagne et la France, où la croissance a été particulièrement lente au cours de cette période, entraînant une relative stagnation du pouvoir d'achat, alors que certains pays émergents comme la Chine affichent des taux de croissance proches de 10 %. Le sentiment est au contraire différent dans les États membres dont l'économie est très dynamique, comme les pays d'Europe centrale et orientale, les pays scandinaves, l'Irlande ou l'Espagne.

Le constat de la diminution du poids relatif de l'Europe est aussi démographique. Alors que

## Géographie de l'euro et de la croissance



Roberto GIMENO et Atelier de cartographie de Sciences Po, mars 2008

la population des 27 membres actuels de l'Union européenne représentait 13,9 % de la population mondiale en 1950 et 7,5 % en 2007, elle n'en représentera plus que 5 % en 2050. C'est aussi une population vieillissante puisque, d'après les prévisions de l'ONU, la population en âge de travailler des États membres de l'Union devrait passer de 328 millions de personnes en 2000 à 270 millions en 2050.

C'est enfin un constat politique : l'Union européenne manque d'unité sur la scène internationale. C'est évident dans le domaine de la diplomatie et de la défense où l'Europe ne

parle pas d'une seule voix. C'est aussi vrai pour sa politique économique : en l'absence d'un gouvernement économique de la zone euro et d'une représentation commune dans certaines institutions internationales comme le FMI ou le G7, l'Europe peine à se faire entendre de ses partenaires lorsqu'elle cherche à défendre ses intérêts, par exemple en matière de taux de change ou de protection de la propriété intellectuelle. *A contrario*, l'influence dont dispose l'Europe à l'OMC et dans la lutte contre le réchauffement climatique montre l'intérêt d'une position et d'une représentation communes.

## Une méfiance croissante vis-à-vis de la mondialisation

### *Les inquiétudes suscitées par le recul de l'emploi industriel*

Le recul de l'emploi industriel en Europe (−5,4 % entre 2000 et 2005) est le plus souvent imputé à la mondialisation. Si la majorité des citoyens de l'Union conservent une opinion globalement positive de la mondialisation et du libre-échange, ils sont 47 % en 2006 à juger que la mondialisation est une menace pour l'emploi et les entreprises de leur pays, contre seulement 37 % qui estiment qu'elle est avant tout une opportunité pour les entreprises au travers de l'ouverture des marchés<sup>4</sup>.

L'idée que la mondialisation se traduit par une augmentation des inégalités et des délocalisations s'est imposée dans la population. De fait, certains secteurs souffrent plus que d'autres de la concurrence internationale. C'est le cas du textile et de l'habillement, où l'emploi et la valeur ajoutée ont reculé de 19 % dans l'Union européenne entre 2000 et 2005, mais aussi des secteurs du cuir et de la chaussure. Pour autant, ces secteurs sont, avec les industries extractives, les seuls où la valeur ajoutée a reculé en Europe. De fait, la mondialisation n'est pas seulement une source de concurrence, elle élargit aussi les marchés à l'exportation. Quant aux délocalisations au sens strict (transfert d'emplois ou de sites de fabrication vers un pays étranger), elles sont limitées : entre janvier 2002 et octobre 2007, elles n'ont représenté que 8,9 % des 992 000 suppressions d'emplois dans les entreprises industrielles de plus de 100 salariés de l'Union européenne.

Le véritable problème concerne en fait la localisation des créations d'emplois lorsque les entreprises européennes souhaitent développer leur capacité de production. Actuellement, elles investissent massivement dans les pays émergents comme la Chine pour avoir des sites de production proches des marchés qui connaissent l'expansion la plus rapide tout en profitant de la disponibilité d'une main-d'œuvre à bas coût – y compris très qualifiée dans certains cas. Autrement dit, l'emploi industriel diminue en Europe parce que les suppressions de postes liées à la recherche de

gains de productivité ne sont plus compensées par la création de nouveaux sites de production ou le développement de l'activité existante sur le territoire européen.

### *Les progrès du sentiment protectionniste*

Les inquiétudes suscitées par la mondialisation ont conduit à un renforcement du sentiment protectionniste en Europe. C'est ce que montre l'évolution des résultats de l'enquête Eurobaromètre réalisée auprès des citoyens de l'Union européenne. Alors qu'en 2005 la majorité des personnes interrogées répondaient que le protectionnisme évoquait pour eux quelque chose de négatif plutôt que de positif (46 % contre 37 %), la situation s'est inversée en 2007<sup>5</sup>. Si les pays scandinaves et les pays d'Europe centrale et orientale (à l'exception de la Roumanie) résistent à la séduction exercée par le protectionnisme, la majorité des personnes interrogées en France, en Allemagne et au Royaume-Uni se déclarent favorables au maintien de barrières commerciales destinées à protéger les entreprises nationales, même si cela a potentiellement pour conséquence de freiner la croissance<sup>6</sup>.

Cette diffusion du sentiment protectionniste a été relayée par une partie de la classe politique européenne, qui n'a pas hésité à mettre en avant les notions de « préférence communautaire » et de « patriotisme économique ». Ce discours est à la fois séduisant et dangereux. L'Union européenne serait le premier perdant d'un retour en arrière en matière d'ouverture commerciale puisqu'elle est le premier exportateur mondial. Il serait en outre curieux de se fermer au commerce international au moment même où la croissance mondiale est bien plus forte que celle du marché intérieur européen. Enfin, l'histoire ne plaide pas en faveur du protectionnisme : si le projet européen a commencé par la création d'un espace intérieur de libre-échange doté de règles communes, c'est pour empêcher la possibilité d'un

<sup>4</sup> Commission européenne, *Eurobaromètre 67. L'opinion publique dans l'Union européenne*, printemps 2007, [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm)

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> German Marshall Fund of the United States, *Perspectives on Trade and Poverty Reduction: A Survey of Public Opinion*, 2006.

retour au protectionnisme et au nationalisme des années 1930, qui avait aggravé la crise économique et compromis la paix mondiale.

## L'Europe en quête d'une identité et d'un modèle

Beaucoup d'Européens ont le sentiment de subir, impuissants, les effets de la mondialisation et semblent se résigner au déclin de l'influence européenne. Face à des puissances émergentes aux priorités et aux valeurs différentes, l'Europe peine à défendre de façon unie ses intérêts, même lorsqu'ils existent de façon claire, comme dans le domaine de l'énergie. La raison en est sans doute la difficile construction de l'identité européenne, qui est une des faiblesses de l'Europe dans la mondialisation actuelle. Cette identité fait l'objet de nombreux débats relatifs aux frontières de l'Europe mais aussi à son histoire et à sa vocation. Le retrait de toute référence aux symboles de l'Union (drapeau, hymne, devise) dans le traité de Lisbonne, signé en décembre 2007 et destiné à moderniser les institutions européennes, est très révélateur sur ce point. La diversité linguistique rend en outre plus difficile le rapprochement des Européens. Elle constitue un obstacle à la création d'un marché intérieur des produits culturels, qui est pourtant un point de départ nécessaire si l'Europe veut limiter l'hégémonie américaine dans la mondialisation culturelle en cours.

C'est aussi le projet européen – le modèle que l'Europe entend défendre dans la mondialisation – qui est mal défini. En cause, certainement, l'insuffisante politisation et médiatisation des enjeux européens ainsi que le manque de clarté institutionnelle qui handicape la représentation de l'Europe hors de ses frontières. Le traité de Lisbonne apporte un ensemble de réponses sur ce point, mais les possibilités qu'il ouvre n'auront d'effet que si elles sont utilisées pour définir une stratégie commune dotée d'instruments efficaces<sup>7</sup>. Les objectifs restent ceux qui se sont imposés au cours de ces dernières années et qui servent de socle à l'action communautaire : rendre plus compétitif l'environnement économique européen, aider les citoyens les plus fragiles et promouvoir l'adoption de règles internationales dans le domaine social, économique et environnemental.

## Une vision européenne de la mondialisation : prospérité partagée et régulation

### Vers une prospérité partagée

#### *L'impératif de solidarité*

Dans la mondialisation actuelle, l'exigence de solidarité des Européens se manifeste dans l'action communautaire. Les politiques de cohésion représentent ainsi 36 % du budget de l'Union européenne. Elles permettent d'opérer une redistribution des régions européennes les plus riches vers les plus pauvres, en finançant des projets montés et choisis en partenariat par la Commission, les régions et les États membres. Sur le plan extérieur, les États membres de l'Union et la Commission européenne sont les principaux acteurs de l'aide publique au développement : ils apportent 67 % des fonds mis à disposition dans le cadre de cette aide.

Par ailleurs, il est essentiel de garantir une solidarité entre gagnants et perdants de la mondialisation en luttant contre la sous-qualification et en aidant les employés licenciés à retrouver un travail. Ceci suppose de leur donner accès à des formations, de favoriser la mobilité géographique, d'offrir une assistance efficace dans la recherche d'emploi et de garantir des conditions de vie décentes pendant la période de transition. Les pays scandinaves montrent que ce défi peut être relevé avec succès au niveau national : ce n'est sans doute pas un hasard si le sentiment protectionniste y est faible, alors que l'emploi industriel y a reculé autant sinon plus qu'ailleurs.

Les politiques communautaires peuvent aussi jouer un rôle dans l'aide aux travailleurs touchés par des licenciements liés à la mondialisation : c'est la raison pour laquelle la Commission a lancé en 2007 le Fonds d'ajustement à la mondialisation,

---

<sup>7</sup> C'est le sujet du rapport *EuroMonde 2015 : une stratégie européenne pour la mondialisation* remis par Laurent Cohen-Tanugi au ministre de l'Économie et au ministre du Travail en avril 2008.

doté de 500 millions d'euros, dont l'objet est de financer des politiques actives d'emploi et de formation pour ces travailleurs. Une partie des fonds disponibles dans le cadre des politiques de cohésion est en outre utilisée pour promouvoir l'emploi et la compétitivité dans les régions ayant connu des restructurations douloureuses du fait de la compétition internationale.

### ***L'impératif de compétitivité***

La mondialisation rend nécessaire un effort continu pour améliorer la compétitivité de l'économie européenne. C'est pourquoi le Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 avait souhaité faire de l'Union « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l'horizon 2010 », en fixant des objectifs communs tout en laissant aux États membres le choix des mesures permettant de les atteindre. Néanmoins, la « stratégie de Lisbonne » a obtenu des résultats limités. Si certains États membres comme les pays scandinaves affichent des performances flatteuses dans les classements internationaux, l'Union dans son ensemble a fait peu de progrès en matière d'investissement dans l'économie de la connaissance et d'amélioration de l'environnement économique pour les entreprises. Par exemple, les petites entreprises innovantes peinent à se développer et les dépenses de recherche et développement de l'Union ont stagné depuis 2000 (à 1,9 % du PIB, contre 2,7 % aux États-Unis et 3,2 % au Japon), ce qui se traduit par des performances décevantes en matière de brevets. Dans l'enseignement supérieur, le taux de scolarisation reste insuffisant (58 % contre 83 % aux États-Unis), de même que l'investissement par étudiant (8 000 euros contre 19 000 euros).

Si la plupart des efforts à fournir relèvent des États membres, la Commission se montre de plus en plus active. Elle a ainsi lancé de nombreuses initiatives, destinées par exemple à simplifier la réglementation communautaire et à mettre en place un brevet communautaire. Elle a augmenté son soutien à la recherche et à l'innovation en pilotant directement des projets industriels comme Galileo – un système de radionavigation par satellite destiné à concurrencer le GPS américain – ou en participant au financement

de projets de partenariat public-privé, appelés « initiatives technologiques conjointes » (ITC), qui sont pilotés par des entreprises industrielles et leur associent des laboratoires de recherche et des universités. La Commission a aussi créé un Conseil européen de la recherche (CER), sur le modèle américain de la National Science Foundation, et a posé les bases d'une politique en faveur des petites et moyennes entreprises visant à développer leur capacité d'innovation et à leur faciliter l'accès aux financements et aux marchés publics.

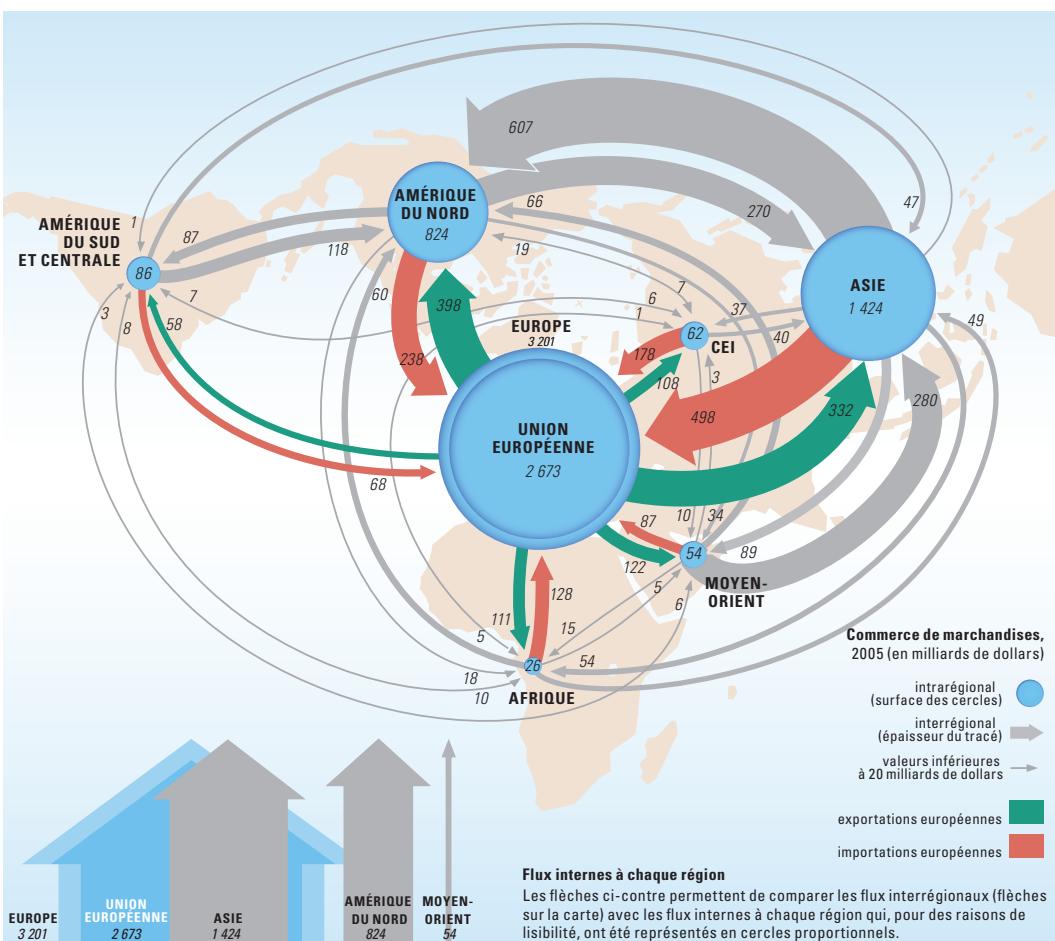
Par ailleurs, la compétitivité de l'économie européenne souffre de l'absence d'un gouvernement économique européen, qui empêche l'articulation efficace des politiques monétaires et budgétaires dans l'Union européenne. Si la Banque centrale européenne a atteint son objectif de stabilité des prix et maintenu des taux d'intérêt relativement peu élevés, elle n'a reçu aucun mandat en matière de stabilité du taux de change, pourtant importante pour les entreprises exportatrices : l'euro s'est déprécié de 30 % face au dollar entre 1999 et 2001 avant de s'apprécier de 68 % depuis 2002. Plusieurs pays n'ont en outre pas respecté la discipline budgétaire exigée par le pacte de stabilité et de croissance au cours de ces dernières années. Ce relâchement a eu pour conséquence d'empêcher la politique monétaire d'être plus réactive tout en ôtant toute marge de manœuvre aux « mauvais élèves » dans les phases de ralentissement de l'activité. Dans ce contexte, il serait souhaitable de renforcer le rôle de l'Eurogroupe, qui réunit les ministres des Finances de la zone euro, et de son président, pour permettre la définition d'une politique économique commune des États membres, assurer le respect des principes de responsabilité budgétaire et débattre des questions de convergence fiscale.

### ***La préférence européenne pour la norme***

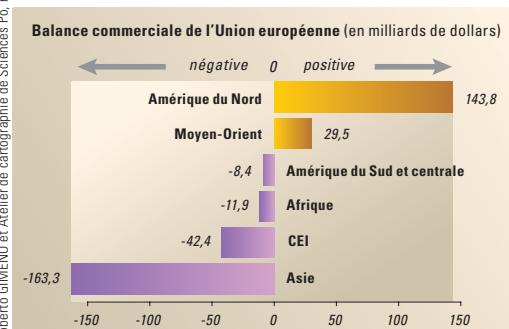
#### ***L'influence croissante des normes communautaires***

Les normes communautaires en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de concurrence ont une influence croissante, non seulement au sein de l'Union européenne mais aussi au-delà de ses frontières : elles sont devenues l'une des principales sources d'influence de

## Commerce de marchandises vers et en partance de l'Union européenne



Roberto GILMENO et Atelier de cartographie de Sciences Po, mars 2008



Source : Organisation mondiale du commerce (OMC), *International Trade Statistics 2006*, <http://www.wto.org/>

l'Europe dans la mondialisation<sup>8</sup>. L'adhésion d'un État à l'Union suppose ainsi qu'il ait préalablement accepté l'acquis communautaire, c'est-à-dire qu'il ait transposé l'ensemble des normes communautaires dans son droit national.

Plus largement, pour accéder au marché intérieur européen, incontournable en raison de sa taille, les entreprises étrangères doivent se soumettre au droit communautaire. La certification CE, qui atteste du respect des règlements de l'Union, est par exemple obligatoire sur tous les produits quel que soit leur pays d'origine. Dans le domaine de la concurrence, la Commission peut interdire une fusion d'entreprises étrangères si celle-ci leur donne une position de quasi-monopole pouvant porter préjudice au consommateur européen. General Electric et Honeywell l'apprirent à leurs dépens lorsque leur fusion fut interdite en 2001. Parce qu'il est souvent le plus exigeant, le droit communautaire sert ainsi de référence au niveau mondial.

<sup>8</sup> Voir à ce sujet l'analyse de Zaki Laïdi, « Les formes inattendues de la puissance européenne », *Telos*, 23 décembre 2007.

**Vers une régulation mondiale ?**

Les enquêtes d'opinion<sup>9</sup> montrent que les Européens souhaitent plus de règles pour encadrer le développement de la mondialisation. Ces attentes expliquent que l'Europe ait cherché à promouvoir des règles de gouvernance multilatérales au niveau mondial, avec plus ou moins de succès selon les domaines. Affrontant les réticences américaines en matière environnementale, l'Union européenne a par exemple réussi à faire entrer en vigueur le protocole de Kyoto en obtenant sa ratification par la Russie en 2004. La lutte contre le réchauffement climatique est ainsi devenue un symbole pour la diplomatie européenne naissante. À l'OMC, l'Europe cherche à lier les accords commerciaux au respect de normes sociales, environnementales ou relatives à la protection de la propriété intellectuelle. Le relatif échec de cette tentative jusqu'à présent montre que l'Europe doit encore renforcer sa diplomatie économique en construisant un agenda plus systématique dans le cadre de négociations bilatérales et multilatérales. Elle doit pour cela s'exprimer de façon unie sur l'ensemble des sujets économiques et être capable d'utiliser l'effet de levier de sa puissance économique actuelle.



Les citoyens européens attendent de l'Europe qu'elle leur garantisse une prospérité partagée dans une mondialisation dont ils perçoivent les

opportunités et les risques. C'est un défi pour les politiques communautaires mais aussi une occasion de montrer de façon très concrète que l'Union européenne peut constituer à la fois un facteur de stabilité dans un monde qui change et une voix influente capable de promouvoir ses valeurs. ■

**Pour en savoir plus**

- **Thierry Chopin et Michel Foucher** (dir.), *L'état de l'Union 2008. Rapport Schuman sur l'Europe*, Éditions Lignes de repères, Paris, 2008
- **Zaki Laïdi**, *La norme sans la force, l'énigme de la puissance européenne*, Presses de Sciences Po, Paris, 2005
- **Jean-François Jamet** :
  - « Le protectionnisme en Europe : le retour d'une chimère ? », in Dominique Reynié (dir.), *L'opinion européenne en 2008*, Éditions Lignes de repères, Paris, 2008
- « L'Europe et l'industrie », in Jacques Ziller (dir.), *L'Union européenne*, coll. « Les Notices », La Documentation française, Paris, 2008
- « L'Europe face à la crise financière », *Questions d'Europe – Policy Papers*, Fondation Robert Schuman, février 2008
- « La gouvernance économique de l'Union européenne : controverses et pistes de réformes », *Questions d'Europe – Policy Papers*, Fondation Robert Schuman, juillet 2007

<sup>9</sup> Commission européenne, *Flash Eurobaromètre 151b. Mondialisation*, 2003.